

L'an deux mil deux le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 29 Mars à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 18/03/02

ORDRE DU JOUR : - Vote du Budget Primitif 2002
 - EPCI
 - Divers

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mr ZIMMERMANN Gérald : excusé
- Mr SIMONIN Stanislas : excusé

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

BUDGET PRIMITIF 2002 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2002 présenté par Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide d'intégrer les résultats 2001 tels que présentés sur le compte de gestion de M. le Percepteur

En fonctionnement : + 314.509,00 €
En investissement : - 230.043,00 €

et décide d'affecter la somme de 265.341 € à l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2002 qui s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses : 515.236,00 €
Recettes : 515.236,00 €

- Investissement :

Dépenses : 413.569,00 €
Recettes : 413.569,00 €

Soit un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : 928.805,00 €.

ÉCOLE :

1- Subvention :

Suite au conseil d'école du 25/02/2002, la subvention demandée aux communes pour les activités suivantes : écoles qui chantent, piscine et sorties USEP s'élève à 535,33

€ pour les 33 élèves d'URUFFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser cette subvention à l'école primaire d'URUFFE.

2- Travaux :

Un devis a été demandé à la menuiserie BOYÉ pour les travaux suivants :

- renforcement et pose d'une serrure 3 points sur la porte qui donne de la première classe à la cour

- Démontage et changement de la porte qui donne des WC à la cour car ces deux portes ne sont pas sécurisées.

le montant de ces travaux s'élève à 1.766,49 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et précise qu'il faudrait ajouter une barre anti-panique à la porte WC/cour de l'école.

Pouvoir est donné au maire pour signer tous actes utiles et engager les travaux.

EPCI :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Opération de collecte des piles usagées. L'information a déjà été transmise aux habitants du village

- Compte-rendu du Bureau communautaire du 06/12/2001

- Opération "Jardins de printemps" et "Jardins de Pâques" auxquels l'Assemblée décide de ne pas participer.

- Opération "toitures et façades" à laquelle le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer, l'opération trottoirs" prévue lors du dernier Conseil Municipal étant jugée prépondérante pour la participation des finances communales à l'aspect du village.

LOTISSEMENT :

Le Maire donne au Conseil Municipal un compte-rendu de la visite de Convergence Conseils pour définir la démarche commerciale d'implantation des maisons et de la réunion avec BCI (Bureau d'études CHAUSSARD Ingénierie) qui avait été retenu lors de l'appel d'offre lancé pour l'étude d'implantation des voiries du lotissement.

L'estimation du coût des travaux préparatoires, terrassements, voirie, assainissement, adduction d'eau, réseaux divers, espaces verts et récolement s'élèvent à 580.706,36 € TTC.

En prévoyant 46% de subventions, la récupération de la TVA, ainsi que la vente des parcelles à 15,24 € le m², il resterait un investissement d'environ 90.687€ à la charge de la commune.

La démarche commerciale sera lancée le 26/04/02 par un appel à candidature aux personnes intéressées par une construction, les formulaires d'inscription sont disponibles en Mairie.

L'idée d'un référendum pour connaître l'avis des habitants d'URUFFE sur ce sujet est soulevée par Mme VIARD Sandrine, qui s'appuie sur les avis négatifs qui lui ont été formulés par une partie de la population, cette proposition est appuyée par Mr GAILLARD Éric. Un débat houleux s'établit dans lequel le maire réaffirme la raison d'être du conseiller municipal qui doit assurer le rôle de décideur qui lui a été confié

lors des élections sur des projets de développement de la commune connus et sanctionnés par les électeurs. L'Assemblée décide de passer au vote, 7 conseillers sont contre le référendum et 2 sont pour, cette idée de consultation est alors abandonnée.

Le Maire tient, à l'issue de ce débat, à reposer clairement le problème de la nécessité d'un lotissement. Plusieurs conseillers expliquent que le village doit se renouveler pour pouvoir exister et survivre, que les jeunes générations qui aimeraient s'installer au village ont du mal à trouver à se loger et finissent par partir. Le Maire rappelle que le terme de "lotissement" est mal choisi car il s'agit plutôt d'une extension du village où les maisons seront individuelles et de bonne qualité. Après un long échange convivial et fructueux, le problème est soumis au vote : 1 contre, 1 abstention et 7 pour. Le projet d'extension du village est donc maintenu.

Une réunion de présentation du projet aura lieu le 26/04/02 et toute personne intéressée pourra y participer.

L'assemblée aborde alors le problème du nom de cette extension de village, celui proposé par l'agence Convergence Conseil est "faubourg de Meine". Le Conseil trouve qu'il ne reflète pas assez la coutume du village et suggère "Aux Jadinos", cette proposition emporte l'avis général.

La procédure est donc engagée pour donner au village un accueil "Aux Jadinos" pour de nouveaux habitants.

CARTE COMMUNALE :

L'Assemblée prend connaissance du courrier de Mr et Mme MEYER André qui déplorent que leur terrain ne soit pas inclus dans la carte communale d'occupation des sols. Le Conseil Municipal prend acte de cette doléance mais ne peut y donner suite car la procédure est close et rappelle que la partie où se trouve cette parcelle, comme bien d'autres que le Conseil Municipal voulait intégrer en zone constructible, n'a pas été autorisée par la DDE lors de l'établissement du dossier et que seul Mr le Préfet est compétent pour statuer sur cette doléance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée décide de ne pas adhérer aux demandes de subventions suivantes :

- Prix de la Déportation
- Club animation de St Charles
- Écomusée
- Radio Déclic
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Mission locale du Toullois
- ADCC

L'Assemblée décide de verser une subvention aux associations suivantes :

- Familles rurales : 0,25 € par habitants soit : 83,25 €
- Don du sang : 76 €

EAU :

1- Analyse :

L'analyse du 04/03/02 conclut à une légère contamination bactériologique. Les mesures de chlorage ont été prises et la population avertie. Une analyse de contrôle doit être effectuée prochainement.

2- Campagne de prélèvements :

Une campagne de prélèvements et d'analyses des produits phytosanitaires sur l'eau d'alimentation a été lancée par la DRASS de Lorraine. Elle concerne 296 commune du département qui prélèvent moins de 100m³ par jour. URUFFE fait partie de cette étude. Les résultats nous seront communiqués ultérieurement.

3- FNDAE :

L'Assemblée prend connaissance du courrier de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêts, l'informant des nouveaux tarifs du FNDAE en euros :

- eau utilisée pour les besoins domestiques : 0,02134 euro/m³
- pour les besoins industriels ou agricoles, le tarif est dégressif à partir de 6000 m³.

LOCATIONS :

- Courrier de Mme Grace FONSECA qui recherche une maison avec terrain à louer pour installer son atelier : aucune location n'est disponible pour l'instant
- Courrier de Mr BOCKHORN Jean-Claude qui recherche un terrain à louer pour installer son entreprise de récupération de métaux ferreux : la commune ne dispose pas de terrain à louer.
- Courrier de Mr GENTAIRE Pascal qui désire résilier la location de la parcelle ZE 84 : l'Assemblée décide de ne pas relouer ce terrain pour y effectuer quelques plantations.
- Remerciements du Lieutenant Yoann FRANZETTI pour le prêt de l'abri forestier lors des entraînements du mercredi 13/03/02.
- Courrier de Mr BOTTINI Jean-Marie qui demande le nettoyage des bouches d'égoûts; ce problème a été vu par la commission voirie.

DIVERS :

- Remerciements des familles CLAUDEL-ZIMMERMANN pour les condoléances du Conseil Municipal lors du décès d'Adeline.
- Révision des tarifs des prestations d'ingénierie de l'ONF : les tarifs vus lors de la dernière réunion du conseil ne seront applicables qu'en 2005.
- Courrier de Mr STABLER informant le Conseil de la vente de sa maison et qui fait part de son amitié à toute la population du village.
- Courrier de l'ADMR qui cherche un bénévole dans le village pour apporter les services d'aide à domicile. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'EPCI.

- Courrier d'information de plusieurs associations signataires concernant la cérémonie du 19 Mars. Cette lettre, respectueuse des souffrances des uns et des autres lors des guerres, dénonce les agissements de la fédération d'anciens combattants qui veut faire de la commémoration du 19 mars un événement national. Le Conseil Municipal ne se sent pas compétent pour traiter le sujet.
- EDF : travaux d'élagage sous les lignes à haute tension.
- Information de l'AST qui informe l'Assemblée de la reprise de ces activités.
- Courrier de Mr CAUVILLE, directeur de la DDE de M&M qui informe de son changement de poste.
- Reprise du café : Mlle GUILLET Sabrina a sollicité Mr le Maire pour la reprise du café avec une amie. Elles aimeraient bénéficier d'une location/vente sur 2 ans. le Conseil Municipal est favorable à ce projet mais pour le moment l'utilisation des salles du bâtiment sont indispensables au fonctionnement communal. le Conseil Municipal demande au maire de saisir mr RICHARD Denis, architecte, pour élaborer un projet de réutilisation de l'ancien presbytère dès que celui-ci sera libre. Le Conseil Municipal demande à Mlle GUILLET d'établir un projet pour septembre 2002, date à laquelle l'Assemblée sera en mesure de fixer une échéance précise à ses possibilités de cession du bâtiment.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h. 25 mn.